



DIRECTION DE L'ACTION RÉGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE
SOUS-DIRECTION DE LA MÉTROLOGIE

20, AVENUE DE SÉGUR
F-75353 PARIS 07 SP

Décision d'approbation de modèle n° 00.00.690.017.1 du 22 décembre 2000

Instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur modèle EWK Classe X(1)

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 modifié par le décret 96-441 du 22 mai 1996 relatif au contrôle des instruments de mesurel'arrêté du 19 mars 1998 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments de pesage à fonctionnement automatique : trieurs-étiqueteurs.

FABRICANT :

SOCIÉTÉ BOEKELS, AM GUT WOLF 11 POSTFACH 847, D 5100 AACHEN (ALLEMAGNE).

CARACTÉRISTIQUES :

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur modèle EWK ci-après dénommé "instrument" est destiné à vérifier la conformité des lots de préemballages au décret n° 78-166 du 31 janvier 1978 modifié en fonctionnement continu ou discontinu.

Il est constitué par :

- 1/ un dispositif d'amenée des objets sur l'unité de pesage au moyen d'un transporteur à bande ou à courroies.
- 2/ Une unité de pesage comprenant :
 - un dispositif récepteur de charge pouvant être composé :
 - soit d'un dispositif transporteur de charge à bande dont le support repose sur le dispositif équilibreur et transducteur de charge ;
 - soit d'une plaque sur laquelle les objets passent en glissant avant d'être récupérés par un transporteur d'évacuation ;
 - un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par une cellule de pesage numérique à compensation électromagnétique de forces BOEKELS type WS faisant l'objet du certificat d'essais TC 5585 délivré par l'Organisme notifié n° 122 (1) ;
 - une unité de traitement numérique des données BOEKELS types EWK 1500 ou EWK 2000 faisant l'objet du certificat d'essais n° TC 5595 délivré par l'Organisme notifié n° 122 (1) ; les différences notables entre la version EWK 1500 et la version EWK 2000 sont indiquées dans la description du boîtier de commande et de visualisation annexée à la présente décision.

(1) Organisme notifié n° 122 : Nmi, organisme notifié par les PAYS-BAS

3/ Un dispositif d'impression (option)

L'instrument est équipé des dispositifs fonctionnels suivants :

- dispositif de mise en évidence d'un défaut significatif ;
- dispositif de réglage statique de la pente ;
- dispositif de réglage dynamique à mettre en oeuvre selon les instructions écrites du fabricant ;
- mise à zéro :
 - dispositif de mise à zéro initiale ;
 - dispositif semi automatique de mise à zéro
 - dispositif automatique de mise à zéro (durée maximale entre 2 mises à zéro : 15 minutes) ;
- tare :
 - dispositif semi-automatique de tare
 - dispositif de prédétermination de tare ;
- dispositif de test de l'affichage à la mise sous tension ;

Les caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

| Type de cellule de pesage | Portée maximale | Dimensions du dispositif récepteur de charge (L x l en mm) | Echelon minimal (nombre maximal d'échelons) |
|---------------------------|-----------------|---|---|
| WS 600 g | 750 g | Transporteur à bande ou à courroies : de 300 x 150 à 500 x 300 Plaque avec glissement des objets : de 168 x 80 à 200 x 100 | 0,1 g (7500) |
| WS 1,25 kg | 1500 g | | 0,2 g (7500) |
| WS 6 kg | 7200 g | | 1,0 g (7200) |
| WS 30 kg | 36 kg | de 1100 x 700 à 1300 x 700 | 5,0 g (7200) |
| WS 60 kg | 72 kg | | 10,0 g (7200) |

Portée minimale (Min) : Min 10 échelons

températures limites d'utilisation : de 0 °C à + 40 °C

cadence/vitesse :

- cas d'un dispositif récepteur de charge avec transporteur de charge à bande ou à courroies :
la vitesse maximale du dispositif de transport de l'unité de pesage peut atteindre 60 mètres / minute
- cas d'un dispositif récepteur de charge constitué par une plaque avec glissement des objets :
selon la nature des objets et des conditions d'installation, la cadence peut atteindre 450 objets/minute

SCELLEMENT :

L'instrument est équipé, au niveau de l'unité de pesage, d'un dispositif de scellement conforme à la description figurant en annexe.

INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES :

La plaque d'identification d'un instrument concerné par la présente décision est située sur le boîtier de l'unité de traitement numérique des données. Elle comporte les indications suivantes :

nom du fabricant
numéro de série et désignation du type de l'instrument
vitesse maximale du convoyeur de charges en m/s
cadence maximale de fonctionnement en nombre d'objets par minute
tension de l'alimentation électrique, en V
fréquence de l'alimentation électrique en Hz
pression du fluide de transmission (si applicable)
étendue de réglage dynamique (en % du point de tri)
numéro et date de la présente décision d'approbation de modèle
indication de la classe d'exactitude
Caractéristiques métrologiques (Max, Min, e, d, T-)
températures limites d'utilisation : 0 °C, + 40 °C

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'INSTALLATION :

L'instrument doit être installé de manière fixe. Il ne comporte pas de dispositif de mise à niveau ni de dispositif indicateur de niveau.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VÉRIFICATION :

La vérification primitive d'un instrument modèle EWK est effectuée en une phase au lieu d'installation.

Outre l'examen de conformité à la décision d'approbation de modèle, les essais à réaliser lors de la vérification primitive sont les suivants :

- 1/ étendue et exactitude de la mise à zéro selon la procédure décrite en Annexe A.6.4 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;
- 2/ stabilité du zéro et fréquence de réglage automatique du zéro selon la procédure décrite en Annexe A.6.5 de la Recommandation R 51 de l'OIML. ;
- 3/ excentration selon la procédure décrite en Annexe A.6.7.1 de la Recommandation R 51 de l'OIML (lorsque les charges peuvent se présenter de manière excentrée) ;
- 4/ essai de pesage en appliquant l'essai fonctionnel décrit en Annexe A.6.1.1 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;
- 5/ essai à des vitesses de fonctionnement alternatives selon la procédure décrite en Annexe A.6.8 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

Ces essais sont réalisés en mode de fonctionnement automatique.

Les tolérances et conditions de fonctionnement applicables pour les essais 1/ et 2/ sont définies au paragraphe 3.3 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

Les tolérances applicables pour l'essai 3/ sont définies par le paragraphe 2.8 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

Les tolérances applicables pour les essais 4/ et 5/ sont définies par le premier alinéa du paragraphes 2.5.1 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

DÉPÔT DE MODÈLE :

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA 00.A003 et chez le fabricant.

VALIDITÉ :

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUE :

En application du décret n° 96-441 du 22 mai 1996 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées à l'article 26 du décret 88-682 du 6 mai 1988, ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.

ANNEXES :

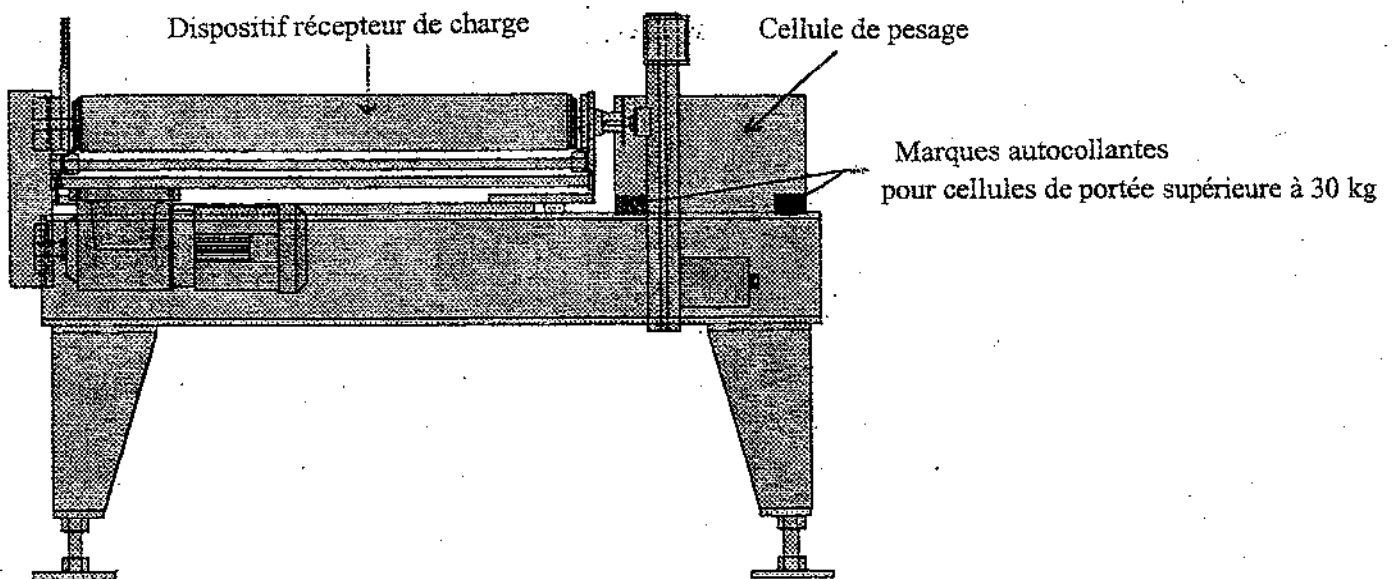
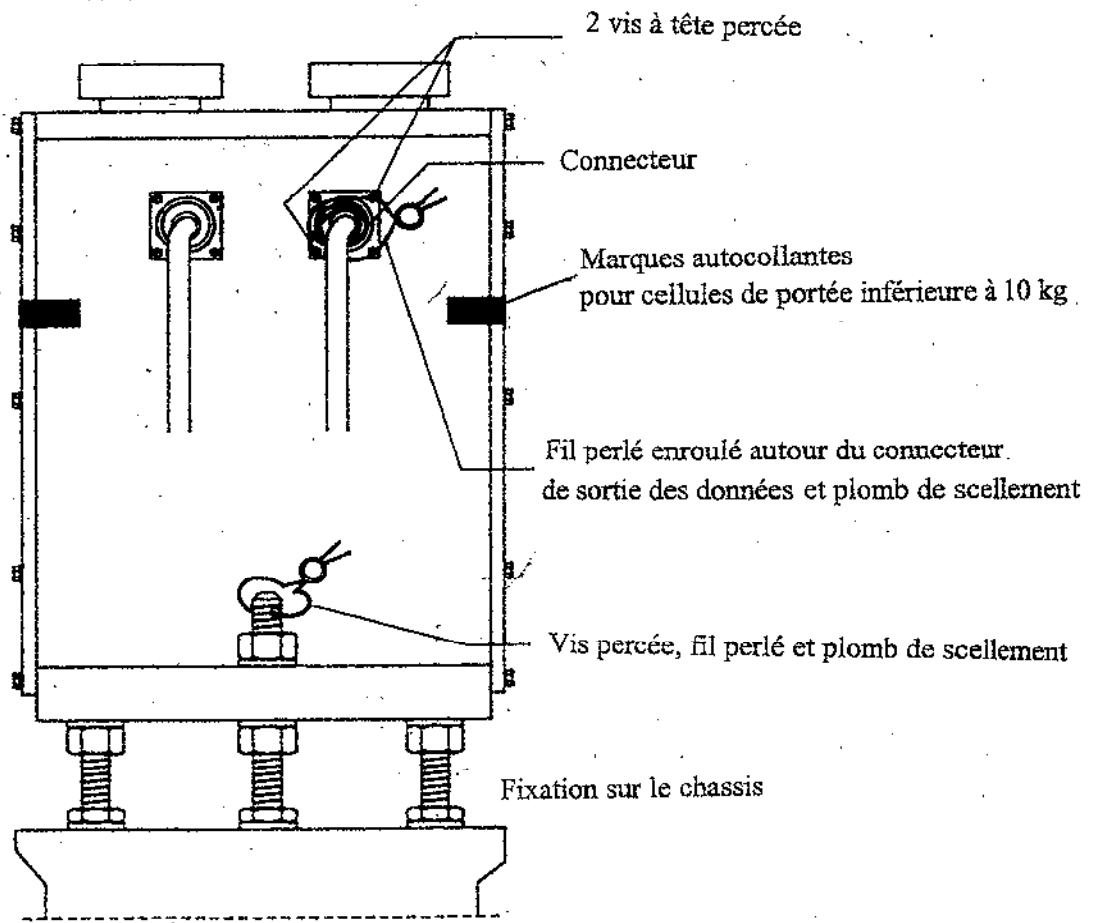
- Scellement
- Description du boîtier de commande et de visualisation
- Vue d'ensemble

Pour le secrétaire d'État et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur en chef des mines

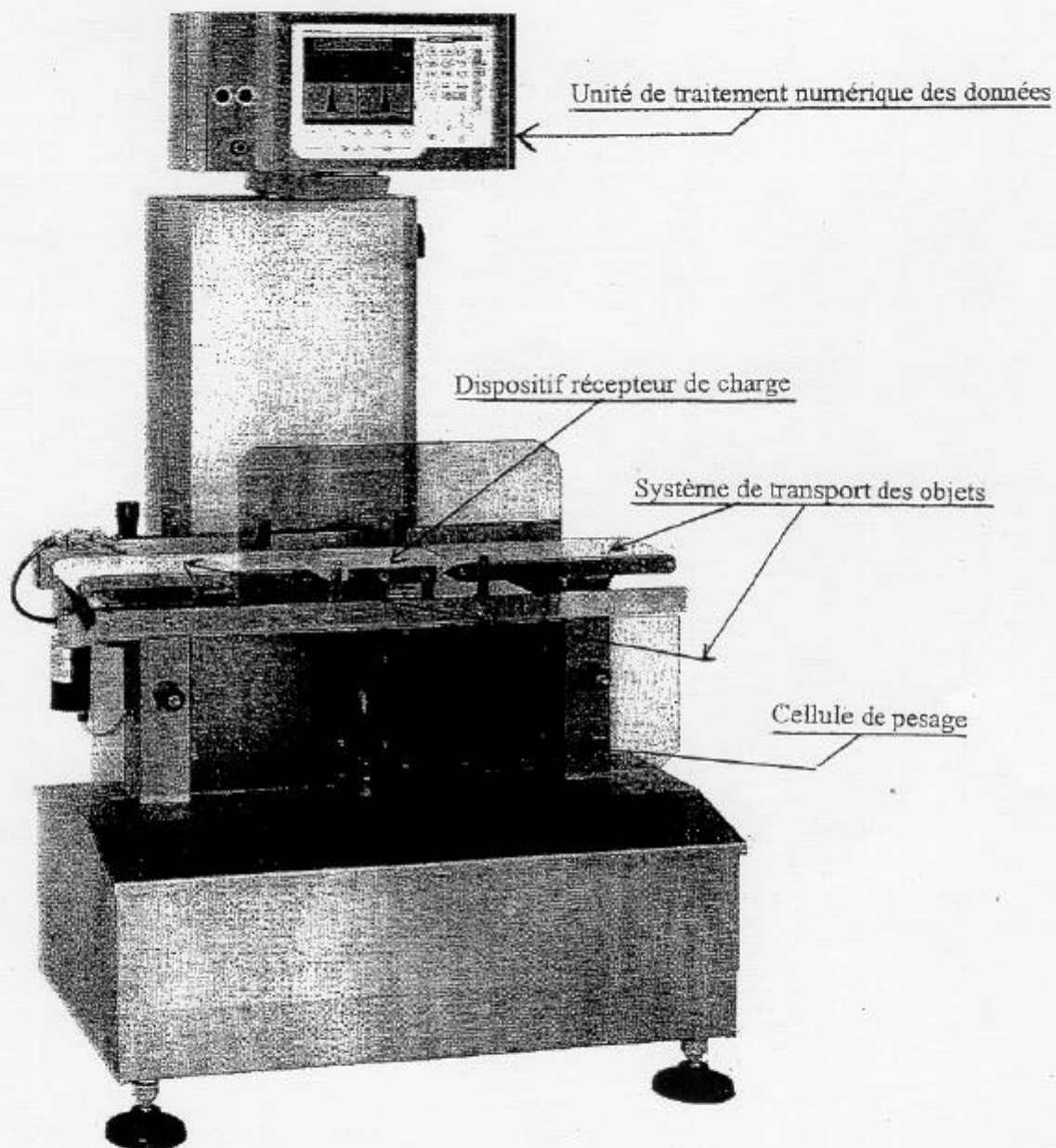
J.F. MAGANA

SCELLEMENT

CELLULE DE PESAGE



Vue d'ensemble (instrument partiellement capoté)



DESCRIPTION DU BOÎTIER DE COMMANDE ET DE VISUALISATION

Deux versions existent : la version EWK 1500 et la version EWK 2000.

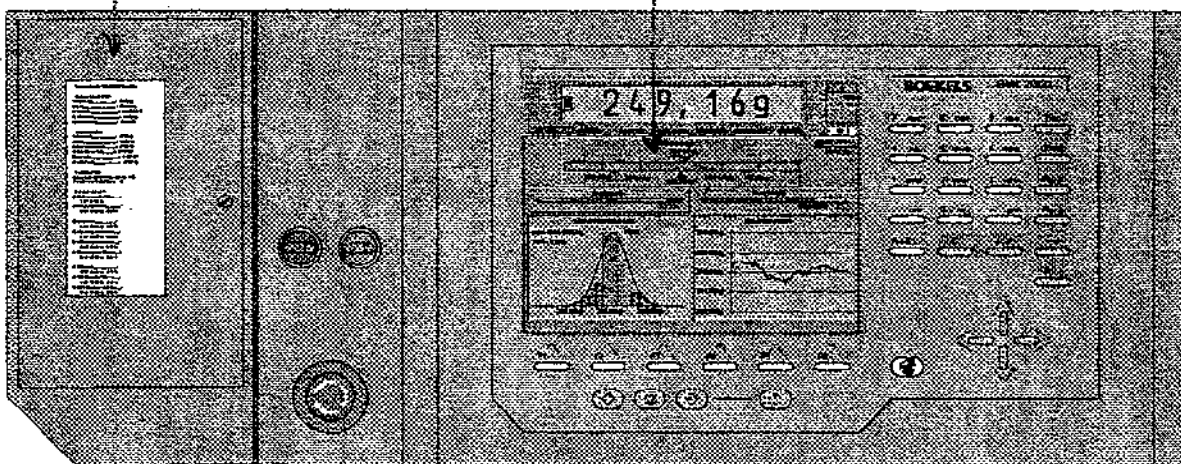
La version EWK 2000 est une version un peu plus élaborée comportant des fonctions supplémentaires telles que notamment :

- possibilité d'afficher en couleur,
- fonctions complémentaires liées au contrôle des lots de préemballages (surveillance de moyenne, surveillance des éjections, feed-back sur doseuses situées en amont, prise automatique d'échantillons
- interface pour transfert de données

Matériellement, le boîtier se présente de manière identique pour les deux versions :

Dispositif d'impression (option)

Ecran



ECRAN

L'écran est divisé en 2 zones principales.

La zone supérieure (voir dessin n° 1) comporte l'affichage des valeurs de masse, des voyants d'état et une ligne de sélection des menus.

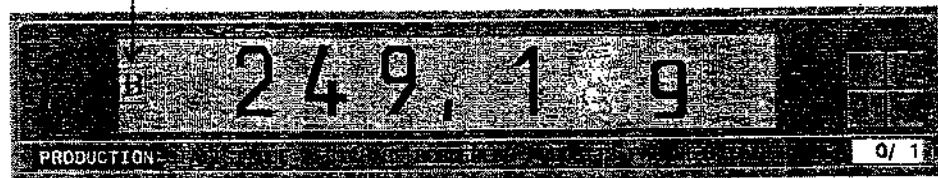
La zone inférieure est une zone de données et de dialogue opérateur-machine

- Zone supérieure

Dessin n° 1

Nature de la valeur indiquée

(brut, net ou différence par rapport à la quantité nominale)



Ligne de sélection des menus →



Mode entrée de données (pavé numérique actif)



Une anomalie a été détectée

4 voyants d'état



Une séquence de tri est en cours

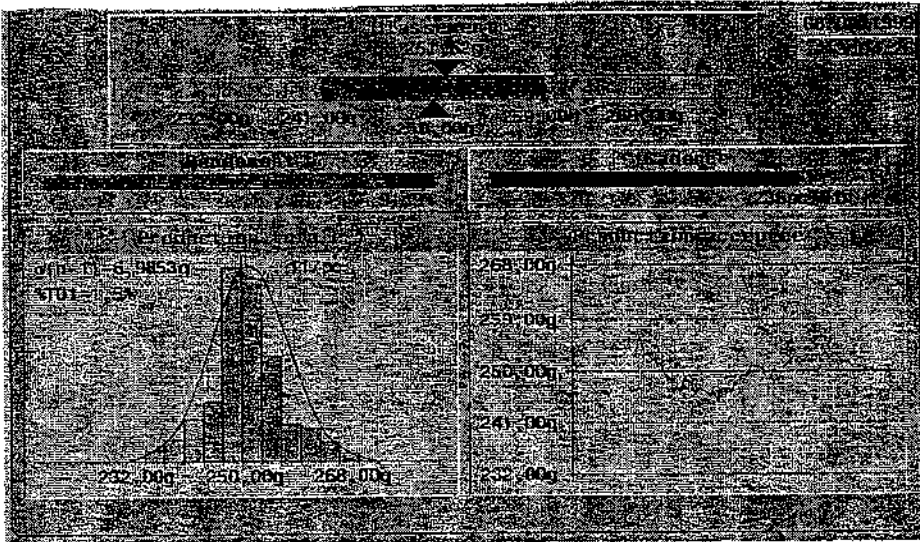


Lors de la mise sous tension, témoin clignotant d'accès vers un périphérique lecteur de disquette

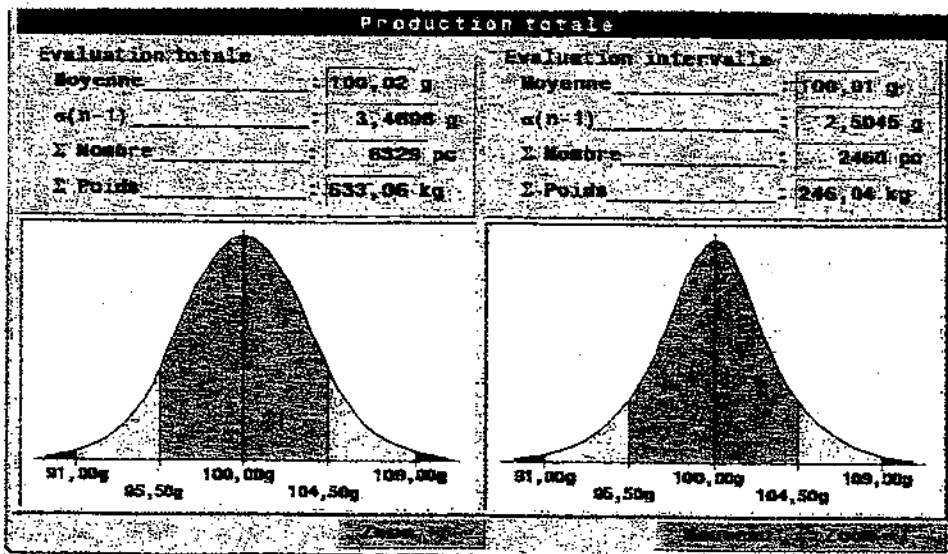
- Zone inférieure

Les dessins suivants sont des exemples de séquences d'écran

En mode production

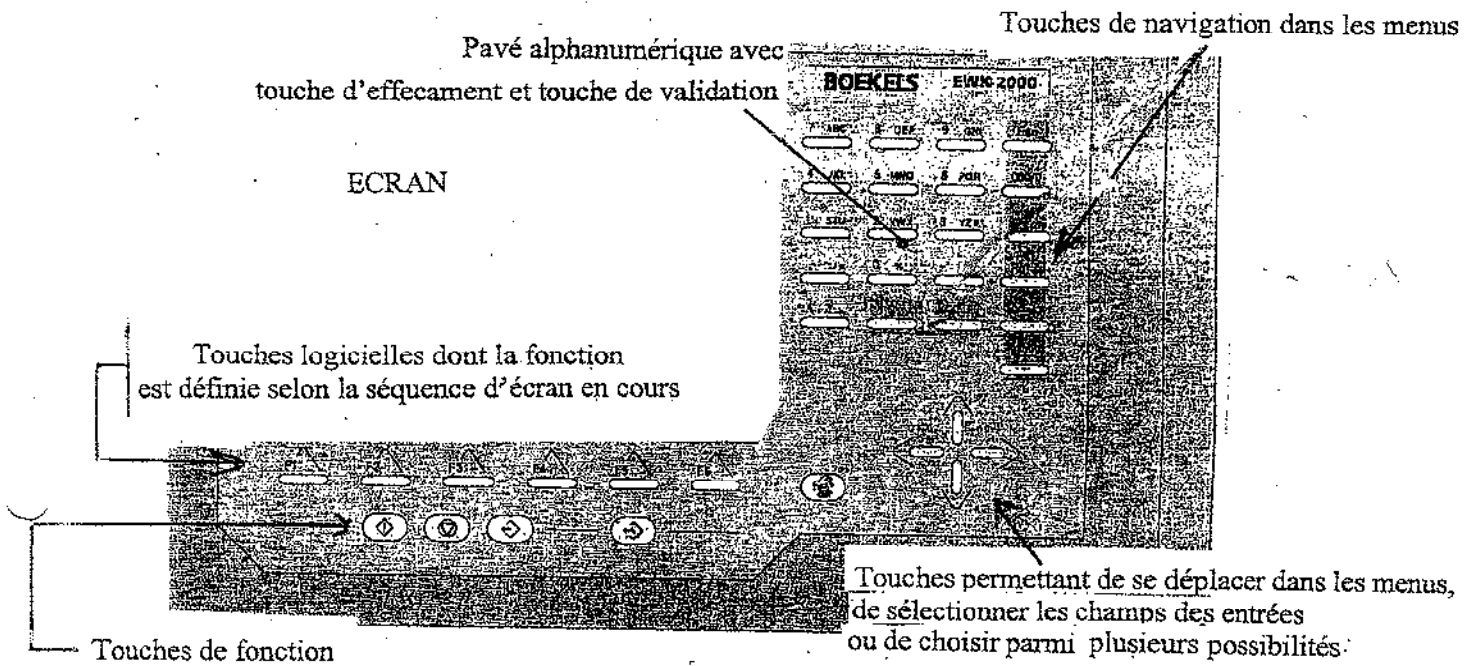


En mode d'édition de données statistiques



Ligne permettant d'affecter une fonction aux touches logicielles F1 à F6 situées au-dessous de l'écran

COMMANDES : Elles sont situées autour de l'écran



Touche de raccourci pour accès direct à un dialogue fréquemment utilisé par l'opérateur

Les touches de fonction sont les suivantes :



Commande le départ d'une séquence de tri



Commande la fin d'une séquence de tri



Commande le chargement des données relatives à un produit



En cas d'anomalie détectée, commande l'affichage des erreurs et l'acquiescement